

VILLE D'ANGRES

DECISION N° 2026-46

OBJET : CONSULTATION POUR LA PREPARATION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS NECESSAIRES A LA RESTAURATION DES PERSONNES FREQUENTANT LA CANTINE ET LE CLSH POUR LA PERIODE DU 01 SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOUT 2027

Vu les dispositions de l'article L 21.22.22- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, rendue exécutoire le 30 avril 2026, chargeant le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des contrats, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;

Vu les besoins définis, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, à savoir l'établissement d'un D.C.E. comprenant un règlement de consultation, un cahier des clauses particulières, un acte d'engagement, une note technique à compléter ;

Vu les conditions d'appel à la concurrence et de publicité qui ont été effectuées, à savoir la publication de l'annonce à la Gazette Nord Pas de Calais en date du 30 juin 2026.

Considérant qu'une seule offre a été présentée par l'entreprise API Restauration,

Considérant que l'analyse des offres a permis de valider l'offre de la société API Restauration,

Le Maire de la ville d'ANGRES

DECIDE

- De retenir la société API Restauration, sise 384 rue Général de Gaulle 59 370 MONS EN BAROEUL (Siret : 477 181 010 000 29)
- De fixer le prix unitaire des prestations pour la cantine ou les CLSH à ;
 - 2,99 euros HT, soit 3,15 euros TTC pour un repas enfant
 - 3,49 euros HT, soit 3,68 euros TTC pour un repas adulte
- De signer l'acte d'engagement correspondant

Conformément aux dispositions de l'article L 21.22.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Fait à ANGRES, le 6 AOUT 2026

La Maire,

SAINT-MACHIN Annick

The block contains the official circular stamp of the Municipality of Angres, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE D'ANGRES' and '62430'. Next to it is a large, stylized handwritten signature in black ink.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-062-216200329-20260806-DECISION202